

LA CHARTE DE L'ARBRE
VILLE DE MONTIGNY LES METZ



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
L'ARBRE EN VILLE	4
Les multiples vertus de l'arbre	4
La Ville et ses contraintes	5
UN ETAT DES LIEUX COMPLET	7
Un patrimoine varié	7
Un état sanitaire globalement correct	8
LA VALEUR DE L'ARBRE, MODE D'EMPLOI	9
Déterminer la valeur de l'Arbre	9
L'évaluation des dommages causés à l'arbre	11
GESTION DE L'ARBRE EN VILLE	13
Définir une stratégie	13
S'engager dans la durée	13
Des objectifs à l'action	13
ANNEXES	16
Plan d'actions	16
Action 8 : Fiche d'indemnisation	18

PREAMBULE

La Ville de Montigny-lès-Metz s'inscrit depuis plusieurs années dans un contexte de développement durable, de respect de la biodiversité et de prise en compte de la dimension environnementale. Engagée dans un Agenda 21 depuis 2009, de nombreuses actions visant à développer ou protéger la biodiversité ont été mises en œuvre : mise en place d'une gestion différenciée, développement des jardins partagés et familiaux, animations des jardins grâce à des ateliers thématiques avec les habitants et les écoles, réalisation d'un état environnemental et sanitaire du patrimoine arboré présent sur le domaine public ...

Victimes de nombreuses agressions urbaines, les arbres sont pourtant une grande source de bienfaits en ville (régulation de la température et de la pollution, brise-vent, esthétique, biodiversité...). Il est important d'entretenir ce patrimoine arboré de manière optimale. Cette charte permet d'inscrire l'arbre en ville, de suivre des pratiques de gestion adéquates et de sensibiliser la population.

Elle s'adresse à tous les intervenants sur le patrimoine arboré ou à sa proximité :

- Les services de la Ville, de Metz Métropole, du Département et de la Région,
- Les délégataires de services publics,
- Les concessionnaires,
- Les entreprises intervenant pour le compte de collectivités ou d'organismes,
- Les décideurs, promoteurs, architectes,
- Les particuliers et artisans,
- ...

La Charte de l'Arbre montignienne a pour but de définir des règles, de formaliser les engagements pris pour respecter, conserver, protéger, gérer voire étendre cette richesse floristique menacée, de cerner les enjeux de ces arbres présents en milieu urbain et d'obtenir un socle commun de références. C'est également un outil d'aide à la décision pour la Ville et pour les divers intervenants. Cet acte d'engagement témoigne de la reconnaissance de la Ville, des élus et des agents envers le respect de l'environnement et du patrimoine arboré.

La Charte est à la fois dépositaire d'un engagement politique, d'une méthodologie engagée pour atteindre des objectifs et des actions à mettre en œuvre pour y parvenir. L'élaboration de ce document est fondée sur un état des lieux précis et sur l'identification des enjeux concernant la présence de l'arbre en ville. A partir de ces connaissances et de leur analyse, cinq principes fondamentaux ont été définis afin de devenir le socle de la conception des plantations de demain. Ils seront mis en œuvre à partir du plan d'actions défini en annexe de ce document.

L'ARBRE EN VILLE

Si son omniprésence dans notre paysage urbain le relègue souvent à un simple objet de décor ou mobilier, l'arbre ne nous en est pas moins familier puisque sa disparition ne laisse jamais indifférent et peut même être vécue comme un « traumatisme ». Un attachement très fort aux arbres est constaté et il incarne la nature en ville, tout en participant à son identité et à son paysage.

LES MULTIPLES VERTUS DE L'ARBRE

Au-delà de sa valeur ornementale, l'arbre présente bien d'autres avantages pour les habitants de la ville.

DES BENEFICES SOCIAUX ...

Rompre l'uniformité du paysage est l'une des principales fonctions de l'arbre en ville. Rien ne saurait mieux y répondre qu'une forte diversité des plantations : feuilles aux formes et couleurs différentes, formes des arbres, écorce spécifique ...

Les habitants sont souvent très attachés au patrimoine arboré. En effet, les arbres contribuent à la **consolidation des liens sociaux** en étant des espaces de détente, de rencontre, de promenades et de jeux (ombrage, repères dans l'espace ...). Le désir de nature est ainsi comblé, engendrant des sentiments de liberté et de calme.

Les arbres constituent également le **symbole de la nature en ville**. Au travers de cela, ils servent l'esthétisme de la commune en structurant le paysage, en l'articulant, notamment par leur hauteur, leur volume, leur forme, leur perspective. Les jeux d'ombre et de lumière, le bruit du vent au sein du feuillage et les odeurs permettent à la fois de mettre en valeur les bâtiments et de créer diverses ambiances, selon les années et les saisons.

Le patrimoine arboricole accorde également une **identité historique et culturelle à la ville**.

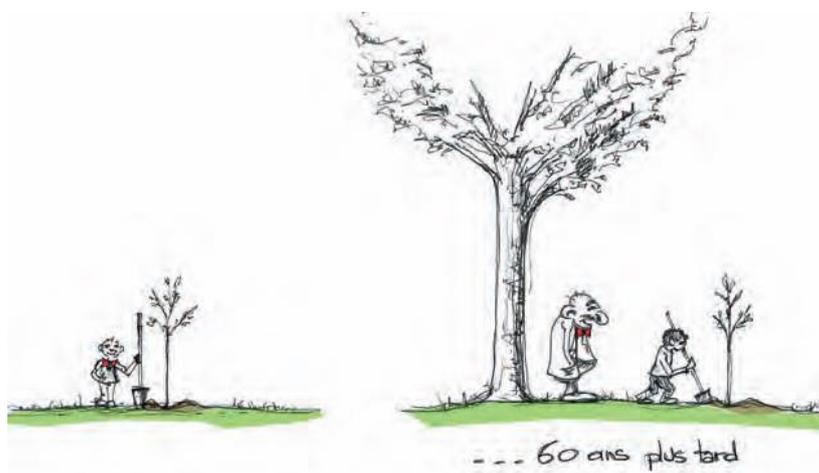


FIGURE 1 : LES ARBRES, UN LIEN INTERGENERATIONNEL

(CHARTRE DE L'ARBRE, GRAND LYON, 2011)

« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps. »

Warren Buffett

Enfin, l'arbre, de par sa fonction de barrière végétale, permet également de diminuer la sensation de bruit en bordure de voie rapide ou ferrée.

D'autre part, il est prouvé que la présence de verdure, et donc d'arbres, augmente la valeur foncière des biens immobiliers, en créant une identité au quartier et un environnement de qualité. Cela renforce l'attractivité pour le bien. La vente peut alors être facilitée. Aux Etats-Unis, on noterait une plus-value de 15%. Cet élément est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme lors de la création ou de la rénovation de bâtiments.

... ET EGALEMENT ENVIRONNEMENTAUX

Les **services écologiques** rendus sont extrêmement divers et variés et prennent une place importante dans le fonctionnement et le développement d'une ville.

Les arbres sont **source de biodiversité** à la fois floristique (espèces poussant au pied des arbres, plantes épiphytes, champignons, mousses...) et faunistique. Ce sont des supports de vie en tant que zone refuge pour l'alimentation, la reproduction, pour s'y abriter et y vivre. De nombreuses espèces en bénéficient : oiseaux, micromammifères, insectes...

Leur présence en ville contribue également au **maintien des continuités pour la biodiversité**. Depuis la Loi Grenelle, ces continuités sont intégrées dans les réflexions des Trames Vertes et Bleues.

Les arbres sont également considérés comme régulateurs de **climat**. Par le biais de l'évapotranspiration, le taux d'humidité dans l'air augmente. Un arbre à l'âge adulte équivaut à la production de 5 climatiseurs agissant pendant 20h quotidiennement. La température urbaine est donc abaissée. S'ajoute à cela la création de zones d'ombres appréciées des promeneurs en été.

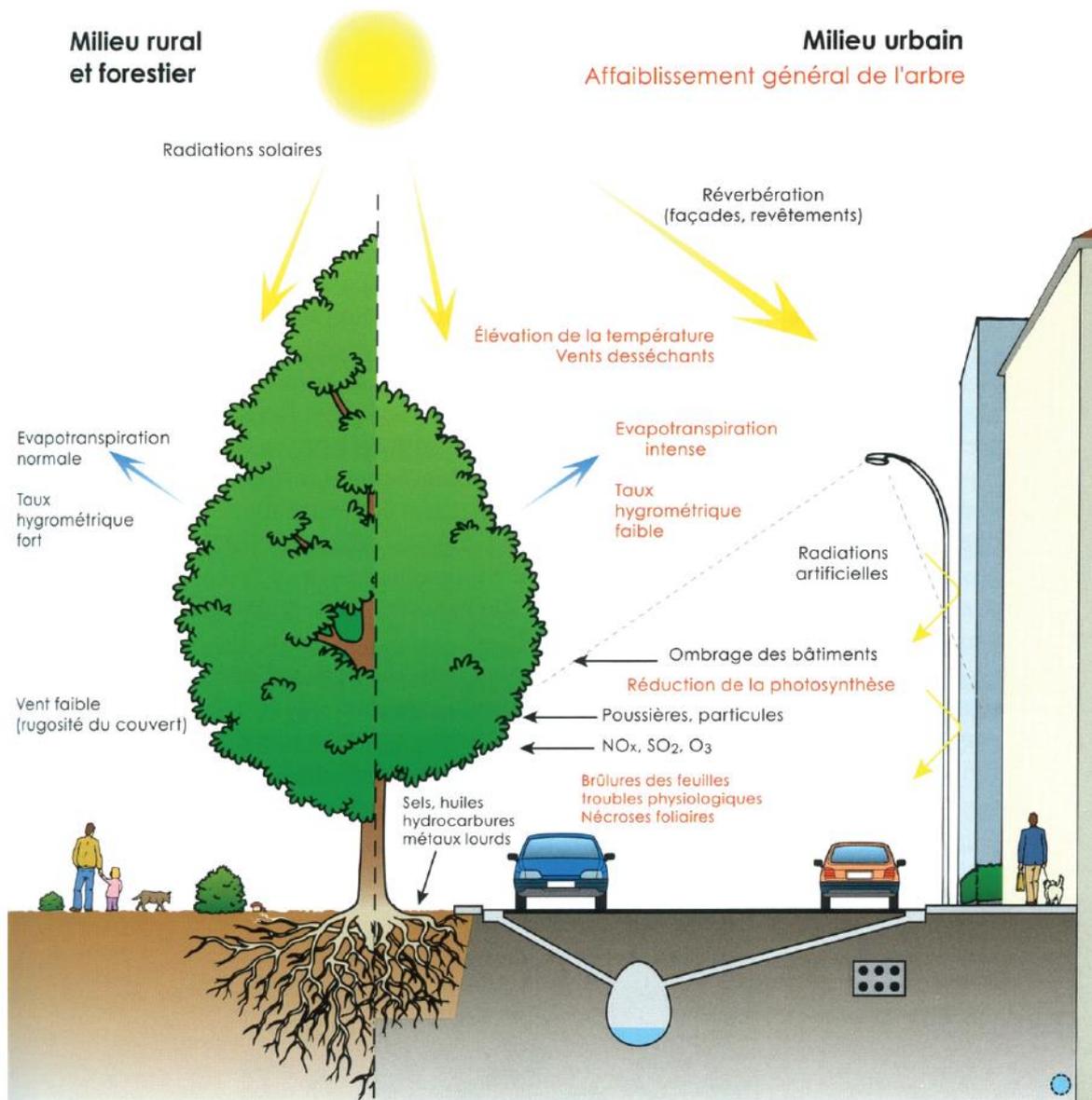
De plus, le patrimoine arboré agit également sur la qualité de l'**air**. Il permet un assainissement de celui-ci en filtrant les poussières, les cendres, les pollens, les aérosols et en neutralisant les polluants (dioxyde de soufre, ozone...). Le feuillage, par photosynthèse, stocke le CO₂ et lutte ainsi contre les gaz à effet de serre, tout en produisant de l'oxygène.

Les arbres agissent également sur le **sol**. Grâce à leurs racines, le sol est stabilisé, l'érosion est aussi limitée tout comme les glissements de terrain et les coulées de boues. Par le biais de la phytoremédiation à l'aide de certaines espèces (peuplier, robinier, saule...), les polluants sont absorbés (hydrocarbures, métaux, pesticides, solvants...). Ils peuvent être utilisés pour reconquérir des friches.

LA VILLE ET SES CONTRAINTES

Voyant les arbres comme éternels, immuables et intouchables, les comportements ne sont pas toujours adaptés (volonté d'arbres adultes dès la plantation, rejet de l'abattage...). Or, l'arbre est un être vivant, ensemble complexe où siège un équilibre entre la partie aérienne et la partie souterraine. Tout événement affectant l'une a inévitablement des conséquences sur l'autre, à plus ou moins long terme. Il peut être malade, et doit souvent compter avec l'action directe de l'homme qui parfois le maltraite, consciemment ou non.

En milieu urbain, l'arbre se trouve dans un environnement très différent de celui de son milieu d'origine. Il subit de multiples agressions et contraintes, qui ont pour conséquence principale de diminuer leur longévité.



Développement racinaire limité en raison de la présence de réseaux, composition du sol qui s'appauvrit car pas de décomposition de matière végétale régulière (feuilles mortes, brindilles), imperméabilité des revêtements, présence d'aménagement, température plus élevée en ville qu'en forêt sont autant de facteurs ayant pour conséquence un vieillissement prématuré des arbres en milieu urbain. Et à cela, il est nécessaire d'intégrer également les situations particulières liées à l'activité humaine.



La circulation automobile est un domaine entraînant de fortes agressions pour l'arbre en ville :

- Le salage des routes en hiver
- Les pollutions liées aux gaz d'échappement, hydrocarbures et métaux qui sont captés par les feuilles ou les racines
- Les collisions de véhicules qui induisent des plaies qui sont des portes d'entrée aux maladies, ravageurs, qui à terme fragilisent l'arbre
- Le tassement des sols au pied des arbres suite à des stationnements abusifs



Le **vandalisme** est également un facteur à prendre en compte : arrachage de branches, feux, gravures sur les troncs ou placardage d'affiches. Contrairement aux idées reçues, le bois vivant se situe en périphérie et ces actions stressent l'arbre, ce qui a des répercussions sur son état sanitaire. Sans oublier les **déjections canines** qui sont de véritables sources de brûlures pour le collet de l'arbre et son système racinaire.

La création de blessures suite au vandalisme ou à la circulation automobile permet aux agresseurs naturels (parasites, champignons, insectes ...) de bénéficier d'une porte d'entrée plus importante en milieu urbain qu'en milieu naturel, ce qui fragilise un peu plus les arbres en ville.

Une mauvaise gestion du patrimoine arboré peut également entraîner un stress ou des lésions sur l'arbre : tailles brutales et inadaptées, fosses de plantations trop petites et mal drainées, tuteurage inadapté, revêtement inapproprié qui induit une sécheresse au niveau des racines ... Il est alors essentiel d'impliquer l'ensemble des acteurs afin d'adopter une gestion respectueuse du développement de ce patrimoine.

LE PATRIMOINE ARBORE MONTIGNIEN EN QUELQUES CHIFFRES

- 2 328 arbres** (dont 195 issus de 8 boisements) et 6 souches
- 54 genres** dont 10 qui représentent à eux seuls 67% du patrimoine diagnostiqué
- 1 arbre pour 10 habitants** (22 514 habitants en vigueur au 01/01/2015, INSEE)
- 32,5 hectares arborés** (Agenda 21 de la Ville de Montigny-lès-Metz)
- 25 nouvelles plantations par an** en moyenne

UN ETAT DES LIEUX COMPLET

UN PATRIMOINE VARIE

Un inventaire du patrimoine arboré présent sur le ban communal a été mené en 2012 et 2013. 54 genres d'arbres ont été recensés

Répartition des genres les plus représentés



- Acer (Erable)
- Prunus
- Platanus (Platane)
- Tilia (Tilleul)
- Pinus (Pin)
- Betula (Bouleau)
- Sophora (Sophorier)
- Quercus (Chêne)
- Carpinus (Charme)
- Salix (Saule)

De plus, il existe à Montigny-lès-Metz une répartition des stades de développement intéressante, avec 51% d'adultes et 43% de jeunes arbres, ce qui assure le renouvellement progressif du patrimoine arboré.

Une gestion appropriée de la taille des arbres permet également de prolonger leur espérance de vie. A Montigny-lès-Metz, près des deux tiers sont en port libre et seulement 19 sujets font l'objet d'une taille drastique, ce qui est un réel atout.

UN ETAT SANITAIRE GLOBALEMENT CORRECT

L'inventaire réalisé en 2013 a permis de diagnostiquer l'ensemble des arbres présents sur le banc communal.

De manière générale, l'état sanitaire des arbres de la Ville est **correct voire très correct**. Plus de 76% des arbres sont en bon état physiologique¹ et 89% en bon état mécanique².

Cet état des lieux permet également de prioriser les interventions en recensant les individus présentant un risque à court, moyen ou long terme. Ce risque est toujours apprécié selon l'état sanitaire du sujet et également selon la sensibilité et la fréquentation du site dans lequel il se trouve. Une mise à jour des interventions ayant lieu sur les arbres est essentiel afin de garder l'outil opérationnel et pertinent.

Il est également important de connaître les pathogènes qui peuvent toucher les arbres : gui, champignons, insectes xylophages, bactéries ... sont autant de facteurs pouvant dégrader, parfois très rapidement, l'état sanitaire de l'arbre.

Mais cet inventaire met aussi en évidence la fragilité de ce patrimoine qui connaît des problèmes de vieillissement ou d'atteintes par des maladies (suie de l'érable, mineuse ...) et l'importance d'une gestion adéquate.

¹ Tient compte de l'état sanitaire de l'arbre (maladies, pathogènes, parasites...)

² Tient compte des défauts de l'arbre (blessures, plaies de taille, pourritures, cavités, nécroses, renflements, arrachements...)

LA VALEUR DE L'ARBRE, MODE D'EMPLOI

DETERMINER LA VALEUR DE L'ARBRE

La Charte de l'Arbre permet également à la Ville de se doter d'une méthodologie permettant de déterminer la valeur des arbres et d'établir un barème d'indemnisation aux vues des dommages créés aux arbres (exemple : lors de chantiers de voirie).

Déterminer la valeur d'un arbre répond à quatre objectifs :

- chiffrer le dédommagement sur un arbre ;
- compenser l'abattage d'un arbre ;
- aider à la prise de décision envers une action ;
- sensibiliser tous les acteurs à la présence de l'arbre (ouvriers, habitants, services de la commune...).

Le mode de calcul repose sur quatre critères, basé sur le barème d'estimation de la valeur d'aménité des arbres élaboré par le département de la Seine et Marne.

CRITERE 1 : LES ESPECES ET LES VARIETES EN QUESTION

Les prix de référence seront issus du catalogue Plandanjou (HT) en vigueur à la date du sinistre et arrondis à l'unité.

Selon la rareté, la difficulté de production et d'approvisionnement, le temps de croissance et l'adaptation à la région, le prix de vente moyen est fluctuant. Le paramètre pris en compte pour calculer ce premier indice est **un dixième du prix de référence**.

Si l'individu a été planté antérieurement et qu'aucune archive n'a été conservé, le prix de vente moyen de l'espèce en question est le prix à l'instant t. Pour les feuillus, ceci équivaut au coût d'achat d'une tige 12/14 et pour les résineux, d'un plant 150/175.

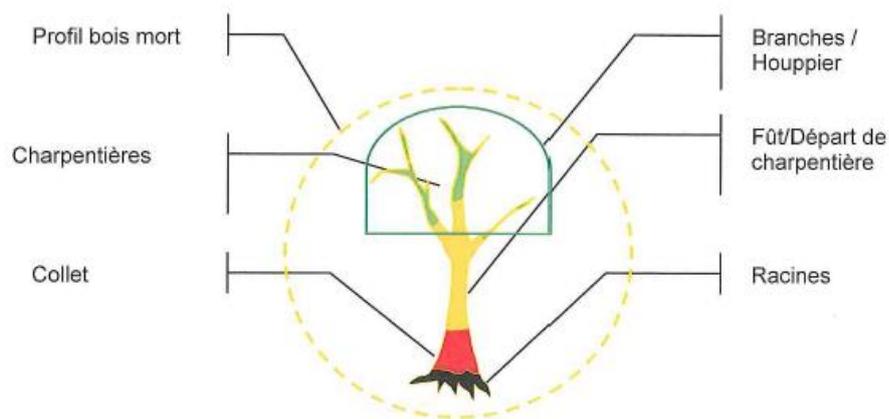
Si l'individu est planté récemment et pour les futures plantations, le prix retenu est celui de l'achat.

CRITERE 2 : L'ETAT SANITAIRE

Des points sont accordés à l'arbre selon plusieurs critères, selon :

- l'esthétisme du tronc, du houppier,
- sa valeur
- sa vigueur, sa santé.

L'état sanitaire pris en compte est celui d'avant préjudice. Ces niveaux sont déterminés suite au rapport d'expertise réalisé en 2012/2013 (représentation colorimétrique). Ils seront réactualisés chaque année pour intégrer les différentes opérations réalisés sur les arbres (taille, traitements, constats de blessures...).



Description	Points
Niveau 1 : (très) bon état (arbre sain, vigoureux)	8
Niveau 2 : légèrement altéré (arbre sain, vigueur moyenne, blessures et altérations mineures en cours de cicatrisation)	6
Niveau 3 : altéré (arbre de faible vigueur, blessures non cicatrisées)	4
Niveau 4 : dépérissant (arbre ayant engagé un dépérissement irréversible, blessures importantes, présence de parasites, de bois mort)	2

CRITERE 3 : LA VALEUR ESTHETIQUE ET LA SITUATION DE L'ARBRE

Ce critère se calcule en additionnant la valeur de 3 indices.

1. L'impact dans le paysage

Description	Points
Arbre remarquable par sa stature, son développement, son caractère historique, son ampleur (ex : allée du château de Courcelles)	4
Impact paysager très significatif , arbre important pour la composition et la mise en valeur d'un paysage / d'un site (ex : arbre isolé)	3
Impact paysager significatif , arbre dont la présence contribue à une meilleure structuration du paysage et intégration du réseau routier	2
Impact paysager peu significatif , arbre n'apportant au paysage qu'un intérêt mineur	1

2. L'homogénéité de l'alignement / du boisement / de l'arbre isolé

Description	Points
Homogène (plus de 80% des arbres sont présents)	2
Hétérogène (moins de 80% des arbres sont présents)	1

3. L'intérêt patrimonial

Description	Points
Arbre protégé par des lois ou règlements (site classé, espace boisé classé...)	2
Arbre qui n'est pas spécifiquement protégé	1

CRITERE 4 : LA CIRCONFERENCE A 1 METRE DU SOL

Cet indice prend en compte l'augmentation de la valeur d'un arbre lorsque son diamètre augmente également (phénomène de croissance) mais il prend aussi en compte le palier qu'attendra l'arbre en fin de développement et sa perte de valeur dans la phase de sénescence. Il est à noter que certains arbres, présents depuis des années, induisent une valeur patrimoniale plus ou moins élevée.

Circonférence (cm)	Indice	Circonférence (cm)	Indice	Circonférence (cm)	Indice
10-14	0.5	131-140	14	321-340	27
15-22	0.8	141-150	15	341-360	28
23-30	1	151-160	16	361-380	29
31-40	1.4	161-170	17	381-400	30
41-50	2	171-180	18	401-420	31
51-60	2.8	181-190	19	421-440	32
61-70	3.8	191-200	20	441-460	33
71-80	5	201-220	21	461-480	34
81-90	6.4	221-240	22	481-500	35
91-100	8	241-260	23	501-600	40
101-110	9.5	261-280	24	601-700	45
111-120	11	281-300	25		
121-130	12.5	301-320	26		

Exemple 1 de détermination de la valeur d'un arbre :

- platane (espèces et variétés) à 10/12, 25€ HT : 2,5
- sain, vigoureux (état sanitaire) : 8
- impact significatif dans le paysage (valeur esthétique, situation : impact) : 2
- alignement homogène (valeur esthétique, situation : homogénéité) : 2
- non protégé (valeur esthétique, situation : intérêt patrimonial) : 1
- 143 cm de circonférence : 15
- Soit $2.5 * 8 * (2+2+1) * 15 = 1500€$ (valeur d'aménité) HT
-

L'EVALUATION DES DOMMAGES CAUSES A L'ARBRE

Concernant les dédommagements à indemniser, le prix variera selon la **gravité** et le **lieu** des blessures également :

- si l'arbre est **blessé au tronc, à l'écorce**, la valeur de l'indemnité est évaluée en fonction de la largeur de la plaie. Il en est de même si les **branches sont cassées ou arrachées** et si les **racines** ne sont que partiellement touchées, l'indemnité se calcule aux pourcentages de dégâts causés, comme suit :

% lésion	Indemnité en % de la valeur d'aménité	% lésion	Indemnité en % de la valeur d'aménité	% lésion	Indemnité en % de la valeur d'aménité
1	1	18	18	35	50
2	2	19	19	36	53
3	3	20	20	37	56
4	4	21	21	38	59
5	5	22	22	39	62
6	6	23	23	40	65
7	7	24	24	41	68
8	8	25	25	42	71
9	9	26	27	43	74
10	10	27	29	44	77
11	11	28	31	45	80

12	12	29	33	46	83
13	13	30	35	47	86
14	14	31	38	48	89
15	15	32	41	49	92
16	16	33	44	50	95
17	17	34	47	51 et +	100

Remarque : Si l'arbre est ébranlé ou si le système racinaire a été fortement endommagé, l'indemnisation correspond à l'intégralité de la valeur de l'arbre.

Exemple 1 : l'arbre dont la valeur d'aménité calculée précédemment (1500€) est touché lors d'un chantier à 50cm du sol (circonférence de 156cm). La largeur de la plaie est de 58cm.

$58/156 = 37\%$ soit 56% d'indemnité de la valeur d'aménité

$56\% * 1500 = 840\text{€ HT}$ soit **898,80€ TTC**



Exemple de dommage : Racines maitresses sectionnées lors d'un chantier

Si les blessures touchent à la fois les branches, le tronc et/ou les racines, les pourcentages de lésions sont additionnés et l'indemnité est calculée comme précédemment.

Exemple 2 : tronc abimé pour 37%, branches détruites pour 30%, racines détruites pour 40%. Total de 107%, l'arbre est perdu.

Afin de simplifier la méthode de calcul, des paramètres qualitatifs tels que l'attachement de la population, la diversité faunistique qui y loge, la qualité des services écologiques rendus... ne sont pas pris en compte.

GESTION DE L'ARBRE EN VILLE

DEFINIR UNE STRATEGIE

La Charte de l'Arbre est la traduction du désir d'intégrer l'arbre au cœur du fonctionnement de la Ville. À partir de la connaissance des besoins des arbres et des contraintes auxquels ils sont soumis en milieu urbain, des principes stratégiques ont été arrêtés :

- Améliorer les connaissances de ce patrimoine ;
- Protéger ce capital ;
- Adopter de bonnes pratiques de gestion et de développement des arbres en Ville ;
- Sensibiliser, informer la population ;

S'ENGAGER DANS LA DUREE

Une telle stratégie ne peut être pertinente et efficace qu'à condition de suivre les actions et de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation.

Un dialogue avec les différentes parties prenantes (élus, habitants, services techniques, concessionnaires, architectes-urbanistes, promoteurs, entreprises de travaux publics ...) est également essentiel afin de bien

DES OBJECTIFS A L'ACTION

Les quatre orientations stratégiques ont ensuite été traduites en actions pour que l'arbre trouve sa place en ville et soit géré de façon optimale. Chaque fiche action décrit de manière précise les étapes et techniques à mettre en œuvre. Toutefois, de grandes lignes directrices peuvent être mises en évidence.

DES CONSEILS DE RENOUVELLEMENT

Il est essentiel de se demander à quand un arbre doit-il être remplacé :

- lorsque l'état sanitaire est mauvais, et qu'il induit un mauvais voire très mauvais bilan physiologique et mécanique et engendre des problèmes de sécurité,
- lorsque des travaux induisent une gêne trop importante à la fois pour l'arbre en question ou pour les travaux eux-mêmes
- lorsque l'arbre manque fortement de place

La question du renouvellement interpelle sur la bonne intégration de l'arbre et la nécessité de planter « le bon arbre au bon endroit ».

DES CONSEILS DE PLANTATION

Un projet de plantation d'arbre est un engagement sur le long terme. Il doit mettre en valeur l'environnement et la qualité de vie des usagers doit être prise en compte. Le projet doit tenir compte de l'existant. Une plantation réfléchie, c'est une gestion viable et peu coûteuse pour les décennies que traversera l'arbre dans l'avenir. Il est important de planter « le bon arbre au bon endroit » afin de faciliter son intégration dans le tissu urbain et par la suite sa gestion.

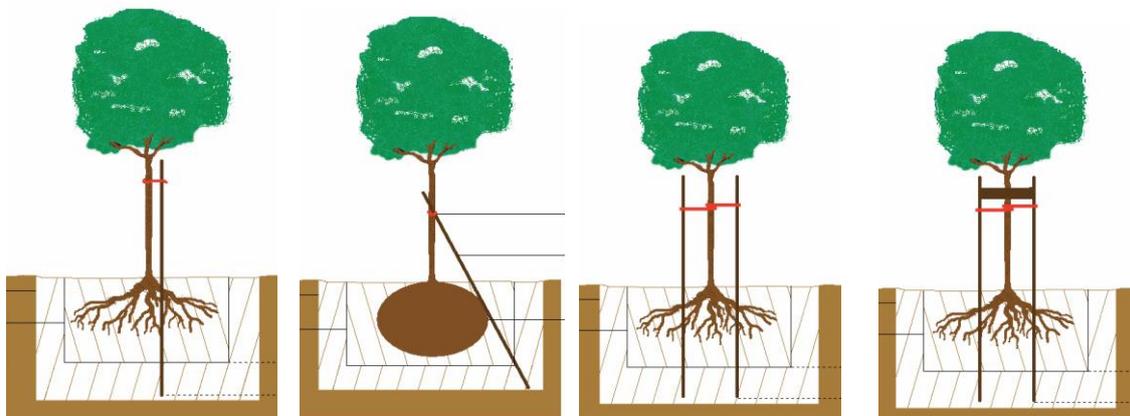
Pour cela, la méthode VECUS donne des repères pour choisir la bonne essence :

- V : Volume. Choisir des arbres dont le volume adulte correspond à l'espace disponible. De manière générale, des tailles moins fréquentes induiront moins de stress et une économie financière.
- E : Esthétisme. Choisir les arbres dont le port, le feuillage, la floraison, la fructification et l'écorce conviennent.
- C : Climat. Choisir des arbres adaptés au climat et à l'ensoleillement local.
- U : Usage. Choisir des arbres adaptés à l'usage du lieu (exemple : ne pas planter d'arbres à fructification toxique près d'un lieu fréquenté par les enfants).
- S : Sol. Choisir des arbres adaptés au sol (acide, basique, frais, sec...).

Hauteur, largeur, vitesse de croissance, soleil, humidité, sol, résistance aux maladies, aux insectes, à la pollution, climat, développement aérien et souterrain, présence de réseaux, pouvoir allergisant, esthétisme voulu... sont autant de paramètres à prendre en compte lors du choix d'une espèce arboricole à planter en ville.

Afin d'assurer la reprise et le développement de l'arbre après la plantation, on veillera à un arrosage régulier surtout pendant les périodes de sécheresse mais aussi à la surveillance et à l'entretien de la cuvette, du tuteurage et des liens de maintien.

DES CONSEILS D'AMENAGEMENT



Au-delà du rôle de maintien, le tuteurage permet de protéger le tronc et le collet contre les chocs, d'éviter le tassement au pied de l'arbre par le piétinement ou les véhicules et enfin il protège la cuvette.

Le système de maintien sera placé à l'extérieur de la cuvette de façon à ne pas blesser les racines au moment de l'installation.

Un tuteurage de type tripode ou idéalement quadripode est conseillé afin d'éviter le frottement blessant de l'arbre avec le tuteur ou la planchette horizontale qu'impose un seul tuteur ou un bipode.

Les liens qui maintiennent l'arbre au système de tuteurage doivent être souples (en caoutchouc ou toile de jute).

Dans son milieu naturel, l'arbre n'a nullement besoin de l'action de l'homme pour se développer. L'arbre est un être vivant organisé : il est capable de mettre en place une structure stable et résistante. Il s'adapte au milieu où il est né (forêt, milieu alpin, front de mer...). L'arbre en milieu urbain doit cohabiter avec l'homme, le bâti, les réseaux et les véhicules. Le devoir du gestionnaire est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine arboré :

- Préserver avant tout la sécurité des usagers et des biens.
- Préserver la santé et l'esthétisme de l'arbre.
- Mettre en valeur notre paysage urbain tout en respectant la nature de l'arbre.

Les interventions de taille sur les arbres en milieu urbain doivent donc répondre à des objectifs qui doivent être établis avant toute intervention. Les plaies de coupe, aussi petites soient-elles, sont autant de portes ouvertes pour des agents pathogènes tels que les bactéries, les champignons ou les insectes. De plus, la taille sévère d'un arbre (exemple : mauvais choix de plantation → contenir le développement du houppier dans un volume restreint) lui fait perdre son port naturel.

Des périodes de taille sont également à respecter afin d'éviter de fragiliser l'arbre lors notamment de montées ou de descente de sève, ou de nidification des oiseaux.

« Tout le monde coupe, mais peu savent tailler ! »
Jean de la Quintinie,
Agronome français du XVIIème siècle

UNE COMMUNICATION AVEC LES USAGERS

Pour donner sa place à l'arbre et le faire respecter, une communication à destination des différents usagers est à réaliser. Chaque acteur, à son niveau, doit être sensibilisé aux mesures de protection prises par la Ville de Montigny-lès-Metz en faveur de l'arbre.

ANNEXES

PLAN D' ACTIONS

AMELIORER LES CONNAISSANCES DE CE PATRIMOINE

Action N°	Intitulé	Contenu
1	Inventorier le patrimoine arboré public	Espèces, état sanitaire, physiologie... > base de données complète, 2 328 arbres, pour une meilleure connaissance et gestion
2	Cartographier le patrimoine arboré	Emplacement de chaque arbre sur un outil cartographique, orienter les nouvelles plantations. Communication
3	Analyser l'inventaire du patrimoine arboré	Gestion à N+6, à valider (entretien, abattage, renouvellement)
4	Améliorer notre connaissance vis-à-vis des arbres remarquables	Identifier les arbres remarquables, collecter des informations sur eux, accentuer leur gestion, les valoriser, communiquer
5	Répertorier les arbres remarquables en domaine privé	Compléter les connaissances sur les arbres de la Ville, fixer des réglementations au besoin

PROTEGER CE CAPITAL

Action N°	Intitulé	Contenu
6	Définir les réglementations concernant l'arbre en Ville	Lister toutes les réglementations applicables, souligner celles présentes à Montigny-Lès-Metz
7	Définir des conseils de gestion lors de chantiers	Guide des recommandations
8	Accorder une valeur à chaque arbre et indemniser les arbres blessés lors de chantiers	Inclure la fiche d'indemnisation dans les pièces de marché ou dans le règlement voirie

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT ENVERS LES ARBRES EN VILLE

Action N°	Intitulé	Contenu
9	Elaborer la gestion et le suivi de chaque arbre	Plan de gestion pour chaque arbre formalisé (lien avec action N°3)
10	Créer un cahier des recommandations	Contraintes aériennes, souterraines (port libre, faible développement), esthétique, paysage, biodiversité (persistant), climat, pédologie, usages, allergies, méthode VECUS, le bon arbre au bon endroit, taille, arrosage, plantation ...
11	Abattre	Fin de vie, arbre menaçant la sécurité ou l'aménagement, malade. Si possible laisser sur place ou revaloriser
12	Prendre en compte les arbres dans les projets d'aménagement	Dans les textes réglementaires, inclure les espaces de plantations
13	Assurer une formation continue des agents	Stages, rencontres, amélioration continue (capitaliser, formaliser, diffuser)

SENSIBILISER, INFORMER LA POPULATION

Action N°	Intitulé	Contenu
14	Communiquer autour de l'arbre	Animations, plaquettes d'information, articles dans le magazine municipal ...
15	Développer un sentier de l'arbre	En lien avec les balades fleuries, avec entre autres la prise en compte d'arbres remarquables

ACTION 8 : FICHE D'INDEMNISATION

VILLE DE MONTIGNY-LES-METZ, SERVICE ESPACES VERTS

Lieu du sinistre :

Date du sinistre :

Identification de l'individu endommagé :

Calcul de la valeur de l'arbre :

1. *indice selon l'espèce, la variété :*

Référence: catalogue Plandanjou en vigueur à la date du sinistre

pour les feuillus, coût d'achat HT d'une tige 12/14 (arrondi à l'unité) : €

pour les résineux, coût d'achat HT d'un plant 150/175 (arrondi à l'unité) : €

Indice = 1/10 du prix HT, soit € HT (arrondi au 10^e)

2. *indice selon l'état sanitaire :*

3. *indice selon la valeur esthétique et la situation de l'arbre :*

impact dans le paysage :

homogénéité de l'alignement / du boisement / de l'arbre isolé :

intérêt patrimonial :

Indice = addition des 3 indices = + + =

4. *indice selon la circonférence à 1m du sol :*

circonférence à 1m du sol : cm

Indice correspondant =

Valeur totale : * * * = € HT

Lésion(s) à l'arbre :

écorce, tronc : % lésion =

soit % de la valeur d'aménité :

houppier : % lésion =

soit % de la valeur d'aménité :

racines : % lésion =

soit % de la valeur d'aménité :

Total :

Valeur d'indemnisation : valeur totale * % totale de la valeur d'aménité = € HT

€ TTC